

classant au premier rang des pays qui subventionnent le programme, il s'est engagé à y consacrer 94 millions de dollars en 1975 et autant en 1976.

La délégation du Canada a joué un rôle actif dans la *Conférence diplomatique sur le droit de l'air* organisée à Montréal (septembre 1975), sous les auspices de l'OACI. Cette conférence a étudié les moyens de moderniser les dispositions des conventions de Varsovie et des protocoles connexes qui traitent de la responsabilité relative au transport des marchandises et du courrier par avion. Un des moyens sur lesquels on s'entendit consiste à user des droits de tirage spéciaux du FMI pour réaliser la conversion monétaire dans l'aviation civile.

Le Canada a aussi participé au septième *Congrès mondial sur la météorologie* ainsi qu'à l'assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la santé. On peut voir une autre illustration de l'intérêt réel que porte le Canada au travail des institutions spécialisées de l'ONU dans le fait qu'il est actuellement membre du conseil de régie de chacune de ces institutions, à l'exception de celui de l'UNESCO, et qu'il joue un rôle actif dans tous leurs travaux. En 1975, le Canada a commencé de remplir son mandat comme membre du conseil d'administration de l'Union postale universelle en donnant un vice-président à ce conseil. Il assume également les fonctions de rapporteur d'un important groupe de travail du conseil qui s'occupe des frais finals à imposer pour compenser les disparités entraînées par l'importance inégale des quantités de courrier reçues de l'étranger dans divers pays. M. Joe Morris, président du Conseil canadien du travail, est demeuré président du groupe des travailleurs au sein du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail. Le représentant du Canada au conseil de l'OACI a été élu président du groupe de travail sur les conditions de service.

Droits de l'homme

Malgré les effets négatifs de la résolution qui assimile le sionisme au racisme, l'ONU a marqué certains progrès dans le domaine du respect des droits de l'homme au cours de 1975. Par exemple, elle a travaillé sérieusement à faire disparaître la torture dans le monde. C'est ainsi que son Assemblée générale a accepté à l'unanimité une résolution, coparrainée par le

Canada, contenant une déclaration sur la protection contre la torture.

L'intérêt du Canada, en ce qui concerne les travaux de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, portera surtout, au cours des trois prochaines années, sur la Commission des droits de l'homme, à laquelle il a été élu au cours de 1975. La commission, qui constitue le principal organisme de l'ONU en matière de droits de l'homme, a été mise sur pied en 1947; avec les années, elle a créé une série d'instruments, de déclarations et de conventions destinés à soutenir les droits de l'homme dans le monde. Le Canada espère pouvoir, au cours de son mandat de trois ans à la commission, contribuer à faire mettre l'accent moins sur la création de nouveaux instruments que sur l'étude des mesures pouvant jouer d'une manière efficace dans le sens du respect de ces droits.

La réalisation des objectifs de la Décennie de mobilisation contre le racisme et toutes les formes de discrimination raciale pourrait avoir été sérieusement compromise par la résolution sur le sionisme. Le Canada et beaucoup d'autres pays occidentaux qui jusque-là s'étaient déclarés en faveur du programme de la Décennie et du projet d'une conférence mondiale de lutte contre le racisme se voient maintenant forcés de réexaminer leur position dans la mesure où ces activités pourraient être infléchies par la résolution sur le sionisme.

Conférences

Quatre importantes conférences de l'ONU ont eu lieu en 1975. La première, la *Conférence sur le droit de la mer* tenue à Genève, fait l'objet de la section de la *Revue* consacrée au droit international.

La ville de Lima, au Pérou, a été le siège de la deuxième *Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel* (ONUDI II). Au cours de cette conférence, l'ONUDI a produit la déclaration de Lima (dont il est question dans la section de la *Revue* réservée aux questions économiques internationales) et, dans une recommandation à l'Assemblée générale de l'ONU, elle a demandé sa transformation en une institution spécialisée à part entière. Cette recommandation a été adoptée à la septième session spéciale de l'Assemblée générale. On prévoit donc qu'en 1976, un comité intergouvernemental s'occupera de rédiger la constitution de l'organisation.